



Maintien d'un prêt immobilier en cas de vente suivi d'un achat.

Par **brulaz**, le **08/10/2008** à **22:18**

Je vais prochainement muté et je souhaite donc vendre ma maison actuelle pour en racheter une nouvelle tout en conservant mon prêt immobilier. Les conditions générales de mon prêt précisent :
EXIBILITE IMMEDIATE : toutes les sommes dues au titre du prêt,..., deviendront immédiatement exigibles, dans l'un ou l'autre des cas suivants :
- vente du logement, toutefois le présent prêt peut être maintenu en cas de vente par suite de mutation de l'Emprunteur entraînant l'acquisition ou la construction d'un logement au lieu de la nouvelle résidence sous réserve du transfert des garanties sur le nouveau logement.
La garantie de mon prêt est une caution CASDEN. La CASDEN me précise que suite à un simple courrier de ma banque, ils peuvent transférer la garantie sur un nouveau logement.
Ma banque m'annonce par téléphone qu'il est impossible de maintenir le prêt quelles que soient les conditions. Je leur ai écrit pour avoir une clarification de leur position.
Qu'en pensez-vous?